

## AIER UNE COLLÈGUE QUI A PROBLÈME D'ALCOOL.

---

Par Profil supprimé Postée le 17/10/2018 16:02

Bonjour,

Je suis représentant du personnel. Je souhaite aider une collègue qui de problèmes d'alcool.

Quelle procédure me conseillez vous ?

MERCI

---

### Mise en ligne le 18/10/2018

Bonjour,

Nous saluons l'intérêt bienveillant que vous portez à votre collègue. Vous n'indiquez pas votre degré de proximité avec cette collègue et cela peut modifier l'aide que vous pourrez lui apporter.

En effet, en fonction de ce que vous connaissez de son état moral au regard de sa vie personnelle (sociale, familiale, affective) et d'éventuelles difficultés qu'elle pourrait rencontrer, l'aide à apporter pourrait résider dans la recherche de solutions en lien avec ces difficultés car il est important de savoir qu'une consommation régulière ne s'installe pas par hasard et qu'elle vient souvent en réponse à un mal-être, de l'anxiété ou autre état émotionnel envahissant.

Si vous n'avez pas la proximité suffisante pour aborder les questions personnelles, peut-être pouvez-vous lui dire votre inquiétude pour elle, votre absence de jugement de cette consommation et votre volonté de l'aider sans savoir comment faire ; lui demander quelles sont ses besoins et attentes vis-à-vis de vous en tant que collègue représentant du personnel.

Il existe ensuite des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dans lesquels ces professionnels spécialisés sur la question des addictions proposent des consultations individuelles, confidentielles et gratuites aux usagers qui souhaitent faire le point sur leur consommation et être aidés dans la gestion de celle-ci. Présentée comme une aide et pas une injonction, c'est une information qui pourrait lui être utile.

En terme de "procédure", peut-être pourriez-vous vous rapprocher de la médecine du travail en gardant l'anonymat de la collègue, afin de connaître les possibilités pour elle en fonction de ses difficultés.

Nous vous joignons plusieurs liens ci-dessous.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous joindre de façon anonyme tous les jours de 8h à 2h au 0980 980 930 (appel non surtaxé) ou par chat via notre site, de même que votre collègue.

Bien cordialement

---

### En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service
- L'alcool et vous (pour votre collègue)